

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 octobre 2026

Nitrates : les associations attaquent le déclassement des 9 communes

Alors que la Bretagne est classée Zone vulnérable depuis 1994 dans son intégralité, le Préfet de bassin décide d'en sortir 9 communes des Monts d'Arrée... Dans la continuité des mobilisations citoyennes, nos associations saisissent le tribunal administratif.

Une décision incompréhensible

Les nitrates sont, par leur excès, la maladie des espaces côtiers bretons et compliquent la production d'eau potable. Mais pas que... Pourtant, le préfet de bassin Loire Bretagne vient, par un arrêté du 31 juillet 2026, d'exclure 9 communes des Monts d'Arrée du classement en « zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole ». Conséquence : les agriculteurs qui y exploitent des terres sont désormais quasiment exonérés des règles visant à prévenir et réduire cette pollution (dates d'épandage, couverture des sols, limitation des épandages...).

Or, à l'occasion des phases de concertation et de consultation liées à la procédure de révision des zones vulnérables, les neuf conseils municipaux des communes concernées, et l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne (EPAGA) avaient délibéré contre ce déclassement. Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante avaient quant à elle fait valoir leurs observations en fournissant des arguments détaillés explicitant les raisons de ne pas prendre une telle décision. Un collectif de scientifiques engagés sur la rade de Brest a aussi manifesté sa grande inquiétude dans une lettre au Préfet, et même l'Autorité Environnementale avait saisi l'occasion de déplorer ce déclassement dans son avis relatif au PAR 7 modifié. Malgré tout cela, rien n'y a fait...

Dans ces circonstances, Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante ont décidé de saisir ensemble la juridiction administrative afin d'annuler le déclassement de ces neuf communes. L'EPAGA, dont le recours gracieux contre cette décision vient d'être rejeté, pourrait prochainement faire de même, peut-être aux côtés de certaines collectivités.

A ce jour, il demeure incompréhensible, alors que les dépôts d'algues vertes augmentent sur les vasières de l'estuaire de l'Aulne et de la Douffine et en rade de Brest, qu'une telle décision soit prise. La préservation de la qualité des cours d'eau est une condition essentielle au maintien de la biodiversité qu'ils abritent, notamment d'espèces remarquables comme la muette perlière, aujourd'hui en voie de disparition et dont la sauvegarde mobilise des efforts considérables de la part des associations et des acteurs du territoire.

Des promesses intenable

Les déclarations des pouvoirs publics devant le comité de bassin Loire Bretagne le 25 septembre sur le « suivi attentif des évolutions agricoles de la zone » ne sont pas crédibles : à ce jour, des installations mises en demeure depuis 2 ans et n'ayant pas respecté celle-ci ne sont toujours pas sanctionnées ! Comment croire au suivi des évolutions agricoles quand la destruction des prairies au profit du maïs n'est limitée que lorsque nous nous y opposons (comme à Scrignac, 50 ha, ramenés à 20 sous notre pression), quand le suivi des installations classées est nettement défaillant concernant les plans d'épandage et les effectifs animaux, comme le pointe la Cour des Comptes, ou quand on sait la pression mise depuis deux ans sur les agents de l'OFB pour les empêcher de faire de la police de l'eau... Les exploitations des neuf communes ne seront tout simplement plus suivies.

Sous la pression d'une prétendue "souveraineté alimentaire", et d'un syndicalisme prêt à tout pour maintenir l'activité des filières agricoles, l'Etat est en train de dégrader notre patrimoine commun, la ressource en eau de ce "château d'eau" du Finistère, de mettre en péril la possibilité d'en assurer la potabilisation et de provoquer la disparition d'un patrimoine naturel et des milieux uniques à l'échelle du Massif Armoricaïn. Nos enfants sont délibérément condamnés à un monde dégradé et pollué. Mais ce n'est pas notre choix !

Contacts presse

- Arnaud CLUGERY, porte-parole d'Eau & Rivières de Bretagne - 06.73.30.73.10
- Jean-Noël BALLOT, Bretagne Vivante - 06 73 03 73 80

Pour aller plus loin

- La contribution d'Eau & Rivières à la consultation du public
- L'avis de l'autorité environnementale sur le PAR7 modifié